



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2019-581

Objet : Rue Jacques Prado

Circulation alternée (par panneau « B15/C18 »)

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1 – 8^{ème} partie
« signalisation temporaire »,

Vu la demande en date du 7 octobre 2019, présentée par l'entreprise Modern Concept,
afin d'effectuer la pose d'un container pour le V&B de Redon,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de l'intervention, il y a lieu,
rue Jacques Prado, d'alterner la circulation (par panneaux « B15/C18 »),
le vendredi 11 octobre 2019, le temps de l'intervention (environ 1h),

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers sur la voie publique,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre la réalisation de l'intervention citée ci-dessus, rue Jacques Prado,
la circulation sera alternée (par panneaux « B15/C18 ») le vendredi 11 octobre 2019,
le temps de l'intervention (environ 1h),

ARTICLE 2 : L'entreprise Modern Concept sera chargée d'assurer la pré-signalisation,
la signalisation et la protection du/des chantier(s). Elle devra mettre en place les panneaux de
signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera
sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la
Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services,
le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en
ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 9 octobre 2019

Pour le Maire,

Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale Déléguée
À la Circulation et au Stationnement

P/o. Le Directeur des Services Techniques
de l'Aménagement et du Patrimoine
Christian Bourgeon

